

# Magic London



## Le jour du départ :

### LES DOCUMENTS :

- Passeport
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Formulaire ETA
- Assurance complémentaire

### MATÉRIEL À PREVOIR :

- Chaussures adaptées
- Adaptateur prise anglaise

Londres

REF : 074 026 001

Accompagnés du plus célèbre des **jeunes sorciers britanniques**, on se laisse envahir par le mystère pour une aventure où balai rime avec **Quidditch**, et école avec **Poudlard** ! En explorant les rues de la ville, on retrouve avec émerveillement les **sites des scènes des films Harry Potter**.

L'émotion est à son comble avec la visite des coulisses des films au Warner Bros Studio !

• **Warner Bros Studio Harry Potter** : à Leavesden, 1 journée de découverte des plateaux de tournage, accessoires, personnages animés et autres secrets jamais révélés au public !

• Balades à la recherche des lieux mythiques des films Harry Potter : **la gare de King's cross, sa boutique et le quai 9 ¾, l'entrée du chaudron baveur, le millenium Bridge...**

• L'autre Londres, visites et flâneries: **Notting Hill, Picadilly Circus, Tower Bridge, Tate Modern, Big Ben, Hyde Park, Buckingham Palace...**



Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - [ufoval@fol74.org](mailto:ufoval@fol74.org) - [www.ufoval.fol74.org](http://www.ufoval.fol74.org)

## LE SITE



Londres, capitale vibrante et cosmopolite du Royaume-Uni, est un mélange unique d'histoire et de modernité. Ses monuments emblématiques comme Big Ben, la Tour de Londres ou encore Buckingham Palace fascinent petits et grands. Entre musées, parcs verdoyants et quartiers branchés, cette ville pleine de vie offre une aventure inoubliable à chaque coin de rue !

### Hébergement :

Les hébergements se feront en auberges de jeunesse.

## LES ACTIVITÉS

### Durant le séjour :

Le premier jour, nous commençons par nous installer à l'auberge et poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous prenons les transports locaux quand cela est nécessaire mais c'est à pied que la ville se découvre le mieux alors gare aux ampoules et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé·e ! Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer une semaine assis en terrasse ! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...

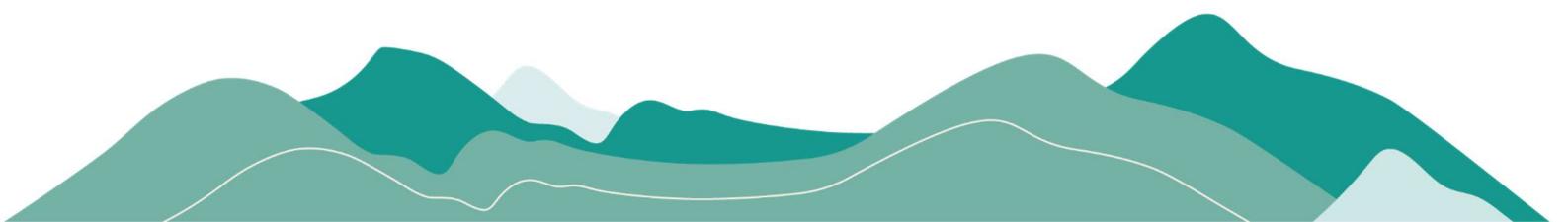


Le programme de notre séjour n'est pas définitif, mais voici un aperçu de ce qu'il y a à découvrir sur place :

### Harry Potter in London :

J. K. Rowling est née à Yate, en Angleterre. Elle est mondialement connue pour être la « maman » de notre jeune héro Harry Potter, dont les livres ont été traduits en 67 langues et vendus à plus de 45 millions d'exemplaires ! C'est en 1990, lors d'un voyage en train direction Londres, que le personnage d'un jeune sorcier attendant son train qui le conduirait jusqu'à l'école de sorciers naît dans l'esprit de la romancière. Londres renferme de nombreux secrets à découvrir au fil des ruelles, au-delà de ce que les simples moldus peuvent voir ! Au cœur de la ville, les films prennent vie et on peut par exemple voir :

- Le cinéma qui a accueilli toutes les premières des films Harry Potter.
- L'accès au Chemin de Traverse.
- Le quai magique 9¾ où Harry prend le Poudlard Express.
- Le pont détruit par Lord Voldemort le maître des mangemorts.
- L'entrée du Chaudron Baveur (« Harry Potter et la pierre philosophale » et « Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban ») où Harry et Hagrid se rendent pour rejoindre le chemin de Traverse et devant lequel le Knight Bus dépose Harry.



Mais le plus beau souvenir sera sûrement **la journée au Warner Bros Studio** ! Des effets spéciaux fabuleux et des personnages merveilleux ont rendu la saga culte auprès d'un public de tous les âges. On peut ici se glisser dans les coulisses, là où tout a commencé, découvrir l'envers du décor, tout ce que les caméras ne nous ont jamais montré, voir les détails incroyables des plateaux de tournage, les costumes, les accessoires et les personnages animés. Un concentré de l'extraordinaire talent artistique et technologique britannique.

## Les Musées, les monuments

Une visite à Londres sans voir un seul musée ? Impensable. La capitale abrite des musées exceptionnels, comme le British Museum, musée de l'histoire et de la culture. On y trouve plus de 7 millions d'objets provenant de tous les continents, organisés en 10 collections. Les galeries d'art londoniennes regorgent d'œuvres d'art en tout genre, de quoi réjouir même le plus exigeant des amateurs d'art. On trouve entre autres le National Gallery, dominant Trafalgar Square, qui abrite de somptueuses peintures d'Europe occidentale du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. On y voit notamment des grands maîtres tels que Van Gogh, De Vinci, Botticelli, Constable, Renoir, Titian. Moins traditionnelle, la Tate Modern est le must du musée d'art moderne ! Construite dans une centrale désaffectée, elle est l'un des hauts lieux du nouveau Londres. En suivant le parcours thématique, on croise une multitude de créations artistiques de Picasso, Dali, et foule d'artistes contemporains à l'imagination sans limite! Parmi les musées privés et gérés par la couronne, on trouve aussi la Tour de Londres, Kensington Palace, Tower Hill...

Londres c'est aussi une foule de monuments. Tout le monde connaît Big Ben, la tour horloge, ou la fameuse grande roue appelée ici le London Eye ! L'architecture est remarquable et de nombreux monuments valent le coup d'œil : l'abbaye de Westminster (lieu de couronnement et de sépulture des rois et reines), Buckingham Palace et sa relève de la garde, la cathédrale St Paul, le pont Tower Bridge...



## Les marchés aux puces, les parcs

L'une des grandes fiertés de Londres réside dans ses parcs. Ils portent presque tous l'appellation de Royal Parks car ils appartiennent à la Couronne. Le plus célèbre est Hyde Park, en plein centre, le plus grand et le plus populaire, prolongé par Kensington Gardens. On peut s'y baigner et louer des barques en été, faire du vélo autour du lac. Regent's Park, au nord, Green Park et Saint James's Park, aux abords de Buckingham, sont les plus agréables. Bermondsey Square Antiques, Brixton, Camden, Church Street, Covent Garden, Petticoat Lane, Portobello, des noms exotiques et mythiques pour des lieux de promenades et de flâneries. C'est un véritable régal de chiner aux puces dans les vieux quartiers de Londres. Tu peux déambuler à travers les étals, manger sur le pouce à un kiosque de rue, admirer la mode de demain... Situé le long du canal, Camden Lock est le plus grand marché aux puces de la ville. Il est aussi connu comme le quartier punk, centre de la mode alternative! Pour les adeptes du shopping, un petit tour sur Carnaby Street est toujours possible !

*À noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies (météo, santé de l'enfant...)*



## L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

## LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Le voyage se fait en Eurostar depuis Paris Gare du Nord jusqu'à Londres Saint Pancras.

## SANTÉ

*Veuillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.*

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météo diverses...

## ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge avant de débuter nos journées. Nous pique-niquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Les dîners sont pris à l'extérieur. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des pique-niques, vaisselle...). La vie collective lors d'un séjour à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun. Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

## HYGIÈNE

La douche est effectuée chaque jour avant le dîner. Les animateurs encadrent ce temps et conseillent les plus jeunes. L'assistante sanitaire veille sur l'hygiène des enfants en assistant régulièrement au temps des douches, en vérifiant les petits bobos, les ongles, les cheveux... Le linge ne sera pas lavé pendant le séjour, sauf exception.

## ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

La monnaie à Londres est la Livre Sterling.

1€ = 0.84£ environ.



## OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entièr responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

## COMMUNICATION

### INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site [www.ufoval.fol74.org](http://www.ufoval.fol74.org). L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

### TÉLÉPHONE

Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur/la directrice.

### BUREAU QUALITÉ

Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : [bureau-qualite@fol74.org](mailto:bureau-qualite@fol74.org).

## AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

## ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.



Il est conseillé également de souscrire une assurance complémentaire, et il est indispensable de vérifier si le jeune est couvert par l'assurance familiale (ex : carte bancaire, assurance extrascolaire) et si la couverture est suffisante par rapport au coût des actes médicaux dans le pays (porter le plafond à 80 000 € minimum).

Il faut être bien assuré mais pas plusieurs fois pour le même risque.

Si vous n'êtes pas couverts ou si votre assurance n'est pas compétitive, nous vous proposons de contracter cette assurance complémentaire par notre intermédiaire. Plus d'informations seront envoyées début 2026.

## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

## DOCUMENTS À REMETTRE

### Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie du formulaire ETA
- Copie du passeport personnel en cours de validité
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)

### Impérativement le jour du départ :

- Formulaire ETA
- Passeport personnel en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire (AST) CERFA N°15646\*01 + copie de la carte d'identité du signataire + copie du livret de famille si nom différent du signataire
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

### Formulaire Autorisation de Voyage Electronique (ETA) :

Ce formulaire obligatoire est à compléter et imprimer uniquement en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta>

Le coût est de 16 Pounds, soit environ 18 Euros.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe sur internet des sites marchands qui proposent leurs services pour un coût exorbitant. N'allez en aucun cas sur ces sites et utilisez celui cité ci-dessus. En cas d'erreur, nous ne procèderons à aucun remboursement.



# TROUSSEAU

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

**Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.**

	CONSEILLÉ	DANS LA VALISE	SUR L'ENFANT	A L'ARRIVÉE	AU DÉPART
<b>POUR LA TOILETTE</b>					
Peigne et/ou brosse	1				
Brosse à dents et dentifrice	1				
Gel douche	1				
Shampooing	1				
Crème solaire	1				
Serviette de toilette	1				
<b>POUR TOUS LES JOURS</b>					
Hauts manches courtes	7				
Slips / Culottes	7				
Paires de chaussettes	7				
Hauts manches longues	2				
Pantalons	2				
Shorts	2				
Jogging	1				
Pulls / sweats	2				
Pyjama	1				
Veste / blouson	1				
<b>POUR LES ACTIVITÉS</b>					
Casquette	1				
Nu-pieds	1				
Lunettes de soleil	1				
Petit sac à dos	1				
Gourde	1				
<b>LES PETITS +</b>					
Paquets de mouchoirs	2				
Serviette de table	1				
Nécessaire de courrier (enveloppes, timbres)	1				
Sac à linge sale	1				
<b>AUTRES</b>					



# AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UNTITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

cerfa

N° 15646\*01

Imprimer

Réinitialiser

## 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [ ] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

## 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [ ] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père  Mère  Autre (préciser) :

Adresse :

N°

(bis, ter)

Type de voie

Nom de la voie

Code postal : [ ] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : [ ] / [ ] / [ ] / [ ] / [ ]

Courriel (recommandé) :

## 3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [ ] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

## 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :

DATE : [ ] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

<sup>(1)</sup>Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

## 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION<sup>(1)</sup> :

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : [ ])<sup>(2)</sup>

Délivr(e) le : [ ]

Par (autorité de délivrance) :

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »